

**Plan de Prévention des Risques naturels
MEILHAN / GARONNE sud (Secteur du Marmandais)**

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0057 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres

- inférieure à 2 mètres
- supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage

- Bleu (secteur urbanisé en aléa faible à moyen)
- Jaune (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen)
- Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
- Rouge Clair trame (secteur urbanisé en aléa très fort)
- Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur)

----- Limite de zone inondable

Niveaux calculés d'une crue centennale exprimés en m. NGF

51 Niveau dans le casier

----- Limite de commune

Échelle 1/5 000°

**INONDATION :
Carte de zonage**

